

**Conseil Municipal**

**Séance du 25 Février 2022  
Convocation du 17 Février 2022**

**Ordre du jour**

- **Redevance d'Occupation du Domaine Public France Télécom pour l'année 2022.**
- **Feu d'Artifice à l'occasion du 15 août**
- **Questions diverses à l'ordre du jour.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 février 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance :** M Dominique LOUVET, MM Guillaume ROUILLON, Michaël BERGIA, Mme Juliette DOMECE, M Christophe GUICHARD, MMES Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT, MM. Jean LESPINE, Nicolas VANHERZEELE, Michel ROGER, Jérôme FORGEOT.

**Absents représentés :** Mme Aline CATOIRE par M Dominique LOUVET, M Philippe LANDUREAU par M Patrick HARPER

**Madame Marie-Claire CORNUAT** a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

❖ **Redevance d'occupation du domaine public France Télécom pour l'année 2022 - Délibération 2022 n° 011 - Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public.**

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par France Télécom, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Le Maire propose de reconduire cette redevance sur la commune de Cerisiers et de fixer les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De reconduire la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de télécommunication,
- De fixer la base tarifaire suivante :

**Année 2022**

- **56.85 € le km d'artère aérienne pour 13,973 Km**
- **42.64 € le km d'artère en sous-sol pour 25,724 km**
- **28.43 € le m2 d'emprise au sol (borne pavillonnaire) pour 0,75 m2**

❖ **Feu d'Artifice à l'occasion du 15 août - Délibération 2022 n° 012 - Classification 7.1 Décisions budgétaires.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat d'engagement de 3 ans auprès de l'entreprise BREZAC Events afin de bénéficier de 5% de produits supplémentaires chaque année et de bloquer le tarif pour les trois prochaines années (2022, 2023 et 2024).

Le devis pour l'année 2022 s'élève à 3200€ TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis pour l'année 2022
- Accepte la signature d'un engagement de 3 ans auprès de l'entreprise BREZAC Events pour la fourniture et le tir du feu d'artifice du 15 août de la Commune de Cerisiers pour les années 2022, 2023 et 2024.

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Tenue du bureau de vote du 10 et 24 avril 2022.
- Projet de crèche : Mme Juliette DOMECE et Messieurs Michaël BERGIA, Jérôme FORGEOT et Guillaume ROUILLON s'engage à travailler sur ce dossier.
- Projet de construction d'un préau à l'école maternelle : projet validé par le conseil, mais en attente de demandes de subventions.
- Monsieur FORGEOT demande si la peinture de la façade de l'école est prévue. Ce projet n'est pas possible pour l'année 2022.
- Monsieur ROGER prévient le Conseil Municipal que le panneau « La Borde » est effacé, changer l'emplacement du panneau d'informations les Réthorêts qui prend actuellement la pluie.
- Monsieur LESPINE informe le Conseil Municipal que la SMAEP va gérer l'eau en direct et ne va plus passer par une délégation de service public avec l'entreprise SAUR.
- Mme CORNUAT demande quand aura lieu le vide grenier : comme à son habitude le vide grenier a lieu le 3<sup>ème</sup> dimanche de mai soit le dimanche 15 mai.
- Monsieur ROUILLON informe le Conseil Municipal que Monsieur VITRY Sébastien demande de goudronner le chemin jusqu'à son domicile.
- Monsieur LOUVET indique au Conseil Municipal qu'un nouveau commerçant est présent sur le marché hebdomadaire : charcuterie et jambon Italien

Fin de séance 21h45

**Table des Délibérations**

- ❖ **Redevance d'occupation du domaine public France Télécom pour l'année 2022 - Délibération 2022 n° 011 - Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public** 1
- ❖ **Feu d'Artifice à l'occasion du 15 août - Délibération 2022 n° 012 - Classification 7.1 Décisions budgétaires.** 2
- ❖ **Questions diverses à l'ordre du jour** 2

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**

**Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

LOUVET Dominique

CATOIRE Aline représentée

LANDUREAU Philippe représenté

ROUILLON  
Guillaume

BERGIA Michaël

DOMECE Juliette

GUICHARD  
Christophe

CHATTLAIN  
Catherine

CORNUAT Marie-  
Claire

LESPINE Jean

VANHERZEELE  
Nicolas

ROGER Michel

FORGEOT Jérôme